



Mairie de BLANZAT
149, rue de la République
63112 BLANZAT

Téléphone : 04 73 87 40 40

AVIS D'INFORMATION

Suite à la délibération du Conseil Municipal en date du 11 mars 2024, la commune de Blanzat met en œuvre la procédure de reprise des concessions funéraires en état d'abandon.

Il s'agit de recenser les concessionnaires ou leurs éventuels héritiers afin de les inciter à mieux entretenir leurs emplacements.

Cette procédure concerne les concessions délivrées depuis plus de 30 ans, dont la dernière inhumation date de plus de 10 ans, et qui ont cessé d'être entretenues.

Cette procédure qui débute le vendredi 19 avril 2024, se prolongera pendant trois ans, durée pendant laquelle toute famille concernée pourra faire parvenir ses observations au secrétariat de mairie.

Les familles intéressées dont la concession est signalée par une plaque individuelle d'information sont vivement invitées à se faire connaître dans les meilleurs délais.

**Fait à Blanzat, le 19 avril 2024
le Maire**



Richard BERT